

**Bulletin n°** : 04.08.06

**Date** : Le 9 août 2006

**MISE EN GARDE POUR LES TRANSPORTEURS CIRCULANT  
SUR LA ROUTE 175 DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES**

En raison des travaux en cours sur la route 175, dans la réserve faunique des Laurentides, la largeur de la chaussée est, à certains moments, **réduite à 4 mètres**. Cette restriction occasionne, dans certains secteurs, une entrave pour les transporteurs et peut aussi s'avérer contraignante pour un véhicule dont la largeur est en deçà de 4 mètres. Selon le type de véhicules, la vitesse de circulation et la géométrie de la route, il est important de s'assurer d'une largeur minimale de dégagement de chaque côté du véhicule et de tenir compte de la dérive du véhicule dans une courbe de manière à permettre le passage sécuritaire du véhicule hors normes.



**Panneau T-180  
Dégagement horizontal**

Le ministère des Transports du Québec demande avec insistance aux détenteurs de permis spéciaux qui circulent avec un véhicule hors normes en largeur (plus de 2,6 m) d'appeler au Centre régional d'information et de communication (CRIC) de Saguenay, au (418) 698-3570, **avant d'effectuer un transport sur la route 175 entre Québec et Saguenay**. Ainsi, vous obtiendrez tous les renseignements inhérents aux restrictions de largeur afin de vous éviter des inconvénients en plus d'assurer votre sécurité et celle des autres usagers de la route.